




**COMMUNE DE HESINGUE**  
**PPRi PRESCRIT PAR ARRETE PREFECTORAL DU 19 FEVRIER 2008**

**LEGENDE**

- |   |  |
|---|--|
|  | ZI - Zone inondée ou inondable par débordement en cas de crue centennale |
|  | ZRF - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré         |
|  | Digue  |

**DESCRIPTIF SOMMAIRE DU RISQUE**

La commune de Hésingue est traversée, notamment, par le Liesbach au Nord. Ce cours d'eau prend sa source à Michelbach-le-Bas et rejoint l'Attenbach à Hésingue, après avoir traversé les communes de Attenschwiller, Blotzheim et Hésingue. Le bassin versant du Liesbach est de 12 km<sup>2</sup> environ.

**1 - Nature et caractéristique de la crue :**

La commune de Hésingue peut subir des inondations de deux types essentiellement : inondation par débordement des cours d'eau suite à des pluies hivernales ou printanières continues, et inondation par rupture de digue en cas de crues.

Elle a déjà connu plusieurs inondations successives (mai 1983, mai 1994 et août 2007 par exemple).

La zone d'activités au nord de l'agglomération a ainsi été inondée en août 2007 suite à une brèche survenue dans la digue en rive droite du Liesbach.

**2 – Qualification de la crue :**

**Sur la cartographie actuelle apparaissent deux types de zones inondables**

- Une zone inondable par débordement naturel des cours d'eaux en cas de crue centennale, notée ZI sur la carte
- Une zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré du fait des distances plus grandes à l'arrière de l'ouvrage de protection, notée ZRF sur la carte.